

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 11 février 2020

Présents :

M.	Denis BERGEROT
MME	Jeannine DOUGOUD
M.	Philippe HALLIER
MME	Renée HENRY
M.	Jean-Pierre HUET
M.	Denis MACHADO
M.	Jean-Jacques MAXANT
MME	Martine SCHREIBER
M.	Laurent TROGRIC
M.	Bernard VERGANCE

Excusés :

MME	Odile BEGORRE-MAIRE
M.	Sébastien DOSE
MME	Martine DROUOT
M.	Jean-François GRANDBASTIEN
M.	Dominique GRANDIEU
M.	Antony KUHN
M.	Sébastien POINT

N°02 – DB du 11/02/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

**Foyer rural de Faulx : attribution d'une subvention au titre du
Val de Lorraine Classic**

Dans sa demande du 29 janvier 2020, le Foyer Rural de Faulx sollicitait la Communauté de Communes pour l'obtention d'une subvention au titre du « Val de Lorraine Classic » dont la 21^e édition se déroule les 28 et 29 mars 2020.

Cette manifestation est reconnue depuis maintenant 20 années comme étant la plus forte concentration de « moto-enduro » dans l'Est de la France avec des retombées économiques et sociales conséquentes pour le Val de Lorraine et le Bassin de Pompey. Cette course rassemble sur un week-end 600 pilotes, 900 bénévoles et plus de 50 000 spectateurs. Recentrée essentiellement sur le Pays du Val de Lorraine, un grand nombre de villages du Bassin de Pompey est impliqué fortement pour cette nouvelle édition, avec notamment des spéciales sur les communes de Pompey, Millery, Bouxières aux Dames et Faulx.

Les organisateurs, conscients des enjeux environnementaux, ont travaillé sur la réduction de l'impact de la manifestation :

- La participation à un fond de compensation carbone (pour l'émission des gaz à effet de serre généré par la course) utilisé pour soutenir des projets de jeunes du territoire.
- La réduction du volume des déchets par une incitation au tri sélectif et par l'utilisation de produits compostables ou réutilisables,
- Un tracé de course favorisant le passage sur route,
- Une réduction des points de ravitaillement des pilotes pour limiter des déplacements de véhicules d'organisation
- La réalisation systématique d'une étude d'incidences et de la mise en place de mesures de prévention aux abords des zones protégées.

Le coût du projet est estimé à 195 400 € et la demande de subvention auprès du Bassin de Pompey porte sur un montant de 5 000€.

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200211-02-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer en faveur d'une subvention de 5 000 €.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 €, au foyer rural de Faulx au titre du « Val de Lorraine Classic ».

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2020 sur l'article comptable 6574.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC